Charte d'utilisation responsable de l'intelligence artificielle à l'ensIIE

Objectif : Promouvoir une utilisation responsable, éthique et légale de l'intelligence artificielle au sein de l'ensIIE.

Article 1 : Cadre légal et institutionnel

Les apprenants, personnels, enseignants-chercheurs et personnes hébergées de l'ensIIE* doivent se conformer aux réglementations en vigueur** ainsi qu'aux conditions générales d'utilisation des outils IA utilisés et aux consignes académiques et règlements de l'établissement. Il est de leur responsabilité de vérifier que l'utilisation de l'IA est autorisée dans le contexte spécifique de leur travail ou examen.

Article 2 : Transparence et intégrité académique

L'utilisation d'outils IA dans les travaux académiques doit être explicitement mentionnée lorsque cela est requis, avec indication de la nature et de l'ampleur de cette utilisation. Cette transparence est une condition de l'intégrité académique. L'usage non déclaré d'IA dans un contexte où elle devrait être signalée, ou son utilisation dans un contexte où elle est proscrite, peut constituer une fraude. L'utilisation d'IA à des fins nuisantes ou pour porter atteinte à la réputation d'autrui est strictement interdite.

Article 3 : Responsabilisation et prise en compte des risques

Les utilisateurs d'IA restent responsables des contenus qu'ils produisent, des informations qu'ils diffusent et des données qu'ils fournissent à ces systèmes. L'IA demeure un outil d'assistance dans divers domaines mais ne peut se substituer à la réflexion personnelle et à la compréhension des concepts étudiés. Les utilisateurs doivent prendre en compte les risques inhérents à ces technologies*** et vérifier les contenus fournis par et à l'IA avant utilisation, gardant leur autonomie de jugement face aux résultats proposés.

Article 4 : Adaptation à un domaine en évolution

L'IA étant un domaine en évolution rapide, cette charte ne peut couvrir tous les cas. La diversité et l'intégration croissante des outils IA dans les environnements de travail rendent parfois difficile la délimitation précise de leur usage. Les utilisateurs sont invités à explorer les différentes approches disponibles et à partager leurs expériences. Pour les évolutions sortant complètement du périmètre connu de cette charte et de la réglementation, le dialogue, l'échange, et le bon discernement restent les meilleurs guides.

En adhérant à cette charte, l'ensIIE s'engage à utiliser l'intelligence artificielle de manière responsable, éthique et transparente, contribuant ainsi à une intégration réfléchie de ces technologies dans l'éducation et la recherche.

Notes explicatives *(à titre informatif, susceptibles d'évoluer)*

** Par "personnes hébergées" : startups incubées, entreprises partenaires, visiteurs, stagiaires, vacataires et tout utilisateur des locaux ou services de l'ensIIE. Ce terme peut être synthétisé par "utilisateurs" dans la pratique.*

*** À date (2025): RGPD, AI Act européen, et toute nouvelle réglementation applicable.*

**** Risques incluant notamment : hallucinations, biais, failles de sécurité, violations de confidentialité, dépendance technologique. Cette liste n'est pas exhaustive et évolue avec les technologies.*